



Traité Chabbath

Michna 4 - Chapitre 12

הכותב שתי אותות בעלם אחד, חייב. כתב בדיו, בסם, ובסקרה,
בקומוס ובקלקנתוס, ובכל דבר שהוא רושם, על שני כותלי
זוויות, על שני לוחי פנקס, והן נהגין זה עם זה--חייב. הכותב על
בשרו, חייב; והמסרט על בשרו--רבי אליעזר מחייב חטאת, ורבי
יהושוע פוטר

Celui qui écrit deux lettres, lors d'un même oubli, est redevable. S'il a écrit à l'encre, avec un sam, avec un sikra, avec un komos, avec un kankantom, ou avec toute autre chose dont on fait une marque, sur deux murs qui forment un coin, [ou] sur deux pages d'un carnet, de façon à ce qu'elles se lisent l'une avec l'autre, il est redevable. Celui qui écrit sur sa peau est redevable. Celui qui grave sur sa peau, Rabbi Eliézer le déclare redevable d'un 'hatat et Rabbi Yehochoua l'en exempte.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions